

Message du service chargé du contrôle du crédit

Votre établissement reçoit actuellement toutes les factures et tous les relevés de compte par la poste. Afin d'améliorer nos services et de simplifier nos procédures, le service chargé du contrôle du crédit changera de méthode dans les semaines à venir. Toutes les factures et tous les relevés de compte seront ainsi envoyés directement à votre établissement par courrier électronique, sous forme de documents scannés au format PDF, ce qui vous permettra de recevoir au moment opportun des informations correctes concernant votre compte à l'IB.

Cette procédure évitera en effet que des documents soient égarés par les services postaux et garantira que vous recevrez toutes les informations utiles pour tenir vos comptes à jour.

Veillez vous assurer que l'adresse de facturation est à jour sur IBIS, de même que les renseignements sur la personne à qui l'IB doit envoyer les documents financiers, pour que ces derniers soient adressés au bon destinataire.

Si vous pensez que cette nouvelle procédure risque de poser des problèmes à votre établissement ou si vous ne pouvez pas recevoir de facture ou de relevé de compte par courrier électronique, veuillez nous en informer par courriel (creditcontrol@ibo.org).